



**SPECIAL
es13**



Voyag'ES13
2026

Espagne

Roberto Alagna en concert

à partir de 435€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Place pour le concert incluse
- ✓ Boissons aux repas
- ✓ Visite guidée de Tarragone
- ✓ Soirées animées à l'hôtel

JOUR 1 : MARSEILLE - COMA RUGA

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Nîmes, Montpellier. Arrêt de détente en cours de route et poursuite du voyage jusqu'à la frontière espagnole. Une fois la frontière franchie, déjeuner libre, puis nous traversons la Costa Brava, la Costa Del Maresme, pour arriver sur la Costa Dorada, et Coma Ruga en milieu d'après-midi. Installation dans les chambres. Dîner et soirée animée. Logement.

JOUR 2 : CAMBRILS - SITGES

Après le petit déjeuner, matinée consacrée à une promenade dans le marché de Cambrils. Moment de détente sur le marché où vous pourrez flâner et effectuer quelques emplettes. Déjeuner à l'hôtel. Après le repas, départ pour Sitges afin d'assister dans le magnifique auditorium au CONCERT DE ROBERTO ALAGNA. Le grand ténor de renommée internationale vous invite à partager avec lui un moment de fête avec son spectacle « c'est magnifique ! ». Accompagné de ses musiciens et sous la direction du maestro José Pick, Roberto Alagna vous offre l'opportunité de vivre une expérience musicale inoubliable dont il a le secret. Pour l'événement, il mettra sa voix envoûtante au service d'un répertoire de chansons phares aussi variées que captivantes, spécialement choisies pour faire de ce concert un moment exceptionnel, riche en styles, couleurs et émotions. Après ce moment d'exception, retour à l'hôtel. Dîner et soirée dansante. Nuit.

Du 20 au 23 oct 2026

4 jours / 3 nuits

Hôtel 4*



JOUR 3 : TARRAGONE - COMA RUGA

Petit-déjeuner et excursion à Tarragone. Rencontre avec le guide local et visite guidée de la ville, capitale de la province qui fût, tour à tour, occupée par les ibères et les romains qui y laissèrent de nombreux témoignages de leur architecture. Perché sur les hauteurs, son vieux quartier regorge de charme, tandis que son riche patrimoine lui a valu un classement à l'Unesco. Découverte de son amphithéâtre romain, situé sur un site magnifique en bord de mer, qui est le monument le plus représentatif de cette époque. Retour à l'hôtel et déjeuner. Après-midi libre pour profiter de votre station. Dîner et soirée animée. Logement.

JOUR 4 : COMA RUGA - LA JONQUERA - MARSEILLE

Petit déjeuner et départ de cette agréable station balnéaire en direction de la frontière. Arrêt à la Jonquera pour effectuer les traditionnels achats. Déjeuner libre. Après le déjeuner, retour vers la France où l'arrivée est prévue en fin d'après-midi.

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar de grand tourisme
- L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
- La pension complète
- Les boissons au cours des repas
- Les soirées animées
- La place pour le concert de Roberto Alagna
- La visite guidée de Tarragone
- La taxe de séjour
- L'assistance / rapatriement
- L'assurance annulation (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément chambre individuelle : 115 € / personne
- Les déjeuners de route
- Les dépenses personnelles
- Les pourboires

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.

Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants ascendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ; L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entrant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).